



sarreguemines

LISTE DES DELIBERATIONS
37^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 12 novembre 2024

Le Conseil Municipal :

1	Approuve sous 34 voix pour	<u>Approbation du procès-verbal de la 36^{ème} séance du Conseil Municipal</u> le procès-verbal de la 36 ^{ème} séance du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2024.
2	Prend acte	<u>Rapport d'activité 2023 du délégataire du service public périscolaire</u> de la communication du rapport d'activité 2023 de l'Association départementale des Francas de Meurthe-et-Moselle, délégataire du périscolaire.
3	Décide sous 34 voix pour	<u>Avenant n° 9 à la convention de délégation de service public du 01.01.2018 confiant délégation de service public des parcs en ouvrage du Carré Louvain et du Moulin</u> d'autoriser le maire à signer l'avenant n° 9 à la convention de délégation de service public du 1 ^{er} janvier 2018 confiant délégation de service public des parcs en ouvrage du Carré Louvain et du Moulin.
4		<u>Concession de service pour l'exploitation des services publics de stationnement en ouvrage et sur voirie – Choix du délégataire</u> - point retiré
5	Décide sous 32 voix pour 1 abstention 1 opposition	<u>Recours à une concession de service relative aux mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires</u> d'approuver le principe de recours à un contrat de concession relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires.
6	Décide sous 34 voix pour	<u>Demande de subvention au Conseil Départemental de la Moselle / Parcours mémoriel 2024 - 2025</u> - d'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Moselle.
7	Décide sous 33 pour	<u>Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires 2025-2028 proposé par le CDG 57</u> Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante : <u>Assureur</u> : GROUPAMA <u>Courtier gestionnaire</u> : SIACI SAINT HONORE <u>Durée du contrat</u> : 4 ans (date d'effet au 1 ^{er} janvier 2025). <u>Préavis</u> : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois. <u>Agents affiliés à la CNRACL</u>

Liste des risques garantis retenus (*préciser l'éventuelle franchise et le(s) taux*) :

Désignation des risques	Formule de franchise par arrêt	Taux
Décès	Sans franchise	0,23
Accident de service et maladie contractée en service	Franchise (IJ) 15 jours consécutifs	1,37

Au(x) taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant.

Article 4 : de prévoir les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

8

Décide
sous 34
voix pour

Créances irrécouvrables : admissions en non-valeur et créances éteintes – Budget principal 2024

L'admission en non-valeur et en créances éteintes des sommes figurant sur les états de produits irrécouvrables transmis par le Service de Gestion Comptable d'un montant total de 2 672,42 €, les crédits nécessaires étant inscrits au BP 2024, article 6541 et 6542,

D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

9

Décide
sous
34 voix
pour

Modification d'un taux de TA majorée rue de Felpersviller

- de modifier le taux de la taxe d'aménagement majorée sur le secteur de Felpersviller pour le passer à 13,23%

- de reporter cette modification dans les annexes du PLU

- de dire que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour les années suivantes, et ce tant qu'aucune autre délibération n'établisse de dispositions différentes

- de dire qu'elle sera transmise en Préfecture et au Service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le Département au plus tard le 1er jour du 2ème mois de son adoption

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette décision

10

Décide
sous 34
voix pour

Délibération portant remise gracieuse

- d'accorder à M. Mathieu MAION une remise gracieuse à concurrence de 26 237,- €, les crédits étant inscrits au budget 2024, article 10226,

- d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

11

Décide
sous
34 voix
pour

Décision modificative n°2 du budget principal

- d'inscrire par voie de décision modificative les crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL									
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant	
D	F	011	028	6068	11FI	R	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	197 854,00	
D	F	011	020	6234	CAB	R	RECEPTIONS	38 400,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :								236 254,00	
D	F	023	01	023	11FI	O	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	82 837,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :								82 837,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :									319 091,00
R	F	73	01	73212	11FI	R	DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE	319 091,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :								319 091,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :									319 091,00

D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant	
D	I	10	01	10226	11FI	R	TAXE D'AMENAGEMENT	26 237,00	
D	I	21	028	21848	11FI	R	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERES	56 600,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :								82 837,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :									82 837,00
R	I	021	01	021	11FI	O	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	82 837,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :								82 837,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :									82 837,00

- d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Attribution de subventions - Ticket Sport Culture

d'attribuer aux associations ayant participé au dispositif « Ticket Sport Culture », les subventions suivantes pour l'année 2024 :

ASSOCIATIONS	ACTIVITES	MONTANT
ADAL	Peinture	272 €
Ailes Sarregueminoises	Aéromodélisme	100 €
Amis des musées et des arts	Archéologie Préhistoire	272 €
Arts et loisirs	Petit bricolage, broderie, jeux de société	727 €
Ass Lutte	Lutte	163 €
Ass Tennis	Tennis	789 €
Ass Tennis de table	Tennis de table	907 €
ASSA	Athlétisme	707 €
Asso Basket	Basket	544 €
Asso Gymnastique	Gymnastique	1 130 €
Badminton	Badminton	3 207 €
Boxing Club	Boxe anglaise	916 €
Cercle d'Echecs	Echecs	1 730 €
Cercle Nautique	Natation	100 €
Foyer culturel	Danse, informatique...	2 668 €
Golf de Sarreguemines	Golf	177 €
Judo Club	Judo	870 €
Karaté Club	Karaté	109 €
Patchwork passion	Patchwork, couture	435 €

12

Décide
sous 34
voix pour

Perche Soleil	Pêche	544 €
Rowing Kayak Club	Kayak	227 €
Sarreguemines Football Club	Football	272 €
Sarreguemines Handball	Handball	408 €
Sarreguemines Jump	Equitation	100 €
Sprinter Club	Cyclisme	490 €
Taekwondo	Taekwondo	136 €
TOTAL GENERAL		18 000 €

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2024, chapitre 65 (autres charges de gestion courante), rubrique 4214 (Aides à la famille) article 65748 (subventions autres personnes de droit privé)

13	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Aide de 5 000 € à Jamal Valizadeh pour sa qualification aux JO Paris 2024</u></p> <p>De verser une subvention de 5 000€ à l'AS lutte Sarreguemines pour Jamal Valizadeh.</p> <p>Les crédits seront inscrits au budget 2024, article 65748, fonction 024.</p>
14	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Signature d'une convention de mise à disposition du stade du Hagwald avec les instances fédérales du football</u></p> <p>- D'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition du stade du Hagwald pour les saisons 2024 à 2028.</p>
15	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Attribution d'une subvention à la Ludothèque 2024 – journal Rap'porteur</u></p> <p>- d'attribuer à la Ludothèque Beausoleil une subvention d'un montant de 5 000 € pour son projet « journal Rap'porteur », sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus,</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 « animation urbaine » sous chapitre 65, rubrique 4214, article 65748.</p> <p>- d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer les conventions afférentes.</p>
16	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Convention Territoriale Globale – Attribution de subventions 2024</u></p> <p>- d'attribuer les subventions d'un montant de 7 776 € à l'Association Riv' Droite Centre Socioculturel, sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus,</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 sous chapitre 65, rubrique 4214, article 65748.</p> <p>- d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention afférente.</p>
17	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Contrat de Ville – versement de subvention 2024 - 2^{ème} Programmation</u></p> <p>- d'attribuer les subventions suivantes :</p> <p>➤ <u>Cercle d'Escrime</u></p> <p>- Initiation escrime à la maison de quartier Beausoleil : 1000 €</p> <p>TOTAL : 1 000 €</p> <p>➤ <u>Sarreguemines Lutte</u></p> <p>- Inclusion Culture Sport : 1 808 €</p> <p>TOTAL : 1 808 €</p>

➤ **Les Amis de la Coccinelle**

- Un premier pas vers la Coccinelle : 1000 €

TOTAL : 1 000 €

TOTAL GENERAL : 3 808 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024 sous Chapitre 65, Rubrique 518, Article 65748 (Animations - Politique de la Ville).

18

Projet de sensibilisation au Handicap 2024 – Des Regards Différents

- d'accorder, au titre du projet de sensibilisation au Handicap 2024, les subventions suivantes :

Décide
sous 33
voix pour

ASSOCIATION	Subvention attribuée
ABYSS	1 500 €
Comité Départemental du Sport Adapté Moselle	3 839 €
Association Riv'Droite	400 €
Les foulées du partage	261 €
TOTAL	6 000 €

Les crédits sont disponibles au budget primitif 2024, sur la ligne « Santé-Regards Différents » au chapitre 65, rubrique 425, article 65748

- d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer les conventions afférentes
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention avec le FIFH

19

Modification du périmètre du marché bi-hebdomadaire à l'occasion du Marché de Noël 2024

- Du 12 novembre 2024 au 27 décembre 2024 inclus, certains commerçants du marché bi-hebdomadaire seront déplacés pour faire place à l'implantation des chalets du Marché de Noël qui se tiendra dans le périmètre suivant :

Décide
sous
33 voix
pour

- rue Poincaré (tronçon compris en la rue du Maire Massing et la rue Louis Pasteur)
➤ rue Ste Croix – place de la République,
➤ rue de Verdun – tronçon compris entre la rue Utzschneider et la rue de l'Eglise,
➤ place du Marché.

- Durant cette période, les commerçants non sédentaires du marché bi-hebdomadaire habituellement installés Place du Marché seront déplacés dans la rue de Verdun (tronçon compris entre la rue de l'Eglise et la rue du Marché).

20

Décide
sous 33
voix pour

Convention de servitudes avec ENEDIS dans le cadre du renouvellement du réseau électrique basse tension aérien et l'enfouissement partiel du réseau Avenue de la Blies et rue du Val de Blies

- d'approuver, au profit d'ENEDIS, la convention de servitudes sur la parcelle communale cadastrée section 9 numéro 287, pour la pose de deux câbles électriques souterrains et de deux coffrets électriques
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document qui s'y réfère.

21

Décide
sous 33
voix pour

Convention de servitudes avec ENEDIS dans le cadre du renouvellement du réseau souterrain BT issu des postes « HOSTO » et « LAMARTINE »

- d'approuver, au profit de la société ENEDIS, les termes de la convention de servitudes sur la parcelle cadastrée section 23, numéro 0565,

		- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document qui s'y réfère.										
22	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Cession de la caserne des pompiers au Département – parcelles cadastrées section 11 numéros 22, 23 211 et 208</u></p> <p>- de céder la caserne des pompiers sis au 29 rue des Tirailleurs, parcelles cadastrées section 11 numéros 22, 23, 211 et 208, au Département au minimum de perception, - de laisser l'ensemble des frais qui résulteront de cette procédure à la charge des acquéreurs, - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document se référant à cette acquisition.</p>										
23	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Cession de la parcelle cadastrée section 60 numéro 27 à la SCI PIVOINE</u></p> <p>- de céder la parcelle cadastrée section 60 numéro 27, d'une surface globale de 1202 m² au prix de 84.000,00 € à la SCI PIVOINE – siège social 797A rue Principale 57510 REMERING LES PUTTELANGE, - de laisser l'ensemble des frais qui résulteront de cette procédure à la charge des acquéreurs, - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document se référant à cette acquisition.</p>										
24	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Etat des prévisions des coupes 2025 et état d'assiette des coupes 2026 - Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2025 en forêt communale</u></p> <p>1) Etat des prévisions des coupes 2025 et état d'assiette des coupes 2026</p> <p>- d'approuver l'état de prévision de coupes et la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2025.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coupe parcelles 9r/24/26r/27i/28i/30/31r/8r/13 <ul style="list-style-type: none"> - L'exploitation du hêtre et du chêne se fera uniquement si le débouché de ces produits est garanti (contrats, préventes, amélioration de la conjoncture). - Vente de tous les produits façonnés : (bois d'œuvre et d'industrie) <ul style="list-style-type: none"> - Les grumes sont vendues par l'O.N.F. par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produit ou sous forme de contrat - Le bois d'industrie de certaines parcelles pourra cependant être vendu sur pied à l'unité de produit en fonction du marché. - Bois de chauffage non façonné : <ul style="list-style-type: none"> - le bois de chauffage sera délivré dans les houppiers de ces coupes. - le Conseil Municipal fixe le prix de ces produits à 13 € HT/stère. - d'approuver le programme d'actions pour un montant maximum de : 188 871,09 € et autorise le Maire à signer les devis correspondant à ces travaux. <p>- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025 comme suit :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- dépenses : Chap 011 – Rub. 76 . Art 605 – exploitation et débardage</td> <td style="text-align: right; padding-left: 20px;">= 165 871,09 € HT</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- dépenses : Chap 011 – Rub 76 Art 6282 – frais de garderie</td> <td style="text-align: right; padding-left: 20px;">= 23 000 € HT</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- recettes : Chap 070 – Rub. 76 . Art 7022 – vente de coupes</td> <td style="text-align: right; padding-left: 20px;">= 273 200 € HT</td> </tr> </table> <p>- d'accepter l'inscription à l'<u>état d'assiette des coupes 2026</u> des parcelles 9r/26/27i/28i de la forêt communale de Sarreguemines pour un volume total estimé à <u>1 880 m³</u>,</p> <p>2) Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2025 en forêt communale.</p> <p>- d'approuver le programme d'actions des travaux patrimoniaux 2025 pour un montant de 86 855,87 € HT :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Investissement :</td> <td style="text-align: right; padding-left: 20px;">74 815,76 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Fonctionnement :</td> <td style="text-align: right; padding-left: 20px;">12 040,11 €</td> </tr> </table>	- dépenses : Chap 011 – Rub. 76 . Art 605 – exploitation et débardage	= 165 871,09 € HT	- dépenses : Chap 011 – Rub 76 Art 6282 – frais de garderie	= 23 000 € HT	- recettes : Chap 070 – Rub. 76 . Art 7022 – vente de coupes	= 273 200 € HT	- Investissement :	74 815,76 €	- Fonctionnement :	12 040,11 €
- dépenses : Chap 011 – Rub. 76 . Art 605 – exploitation et débardage	= 165 871,09 € HT											
- dépenses : Chap 011 – Rub 76 Art 6282 – frais de garderie	= 23 000 € HT											
- recettes : Chap 070 – Rub. 76 . Art 7022 – vente de coupes	= 273 200 € HT											
- Investissement :	74 815,76 €											
- Fonctionnement :	12 040,11 €											

		<ul style="list-style-type: none"> - de confier ces travaux à l'O.N.F. entrepreneur et d'autoriser le Maire à signer les devis correspondants. - d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Chap 023 – Rub. 76 Art 2128 - 23FO (Investissement) = 74 815,76 € HT - Chap 011 – Rub. 76 Art 61528 - 23FO (Fonctionnement) = 12 040,11 € HT - de fixer la redevance relative aux autorisations de passage et de stockage en forêt communale de Sarreguemines selon le calcul suivant : <ul style="list-style-type: none"> - pour les tonnages transportés : 1,10€ par m³ et par kilomètre. - pour la surface de stockage des bois : 0,15€ par m² et par mois
25	Prend acte	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - décisions financières - renonciation au droit de préemption urbain
26		<u>Divers</u>

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services



Marc ZINGRAFF
Maire
1^{ER} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
Conseiller Régional Délégué à la Grande Région
et au Rayonnement Universitaire Territorial